

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLANT, **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHEs), **Adjoint**,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,
M. André LENFANT, **Conseiller Municipal**,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.



08 – 27 Février 2014

ACHAT DE LA LICENCE IV DU LUTOSA A LA SARL GROS

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Considérant la vente du lot fonds de commerce – mobilier – matériel – licence IV aux enchères le 7 février 2014.

Considérant que la SARL GROS s'est portée acquéreur dudit lot dans son intégralité.

Considérant que l'activité de traiteur de la SARL GROS ne nécessite pas de licence IV, et que cette dernière lui serait, en l'espèce, inutile.

Considérant que la non exploitation d'une licence IV provoque son extinction.

Considérant que la Ville dispose d'un nombre limité de licences IV.

Considérant la proposition faite par la SARL GROS de céder à la Commune la licence IV.

Considérant que la Ville a tout intérêt à ne pas laisser disparaître une licence IV.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),**

ACCEPTE d'acquérir la licence IV à la SARL GROS, représentée par Monsieur GROS Christophe – 49 Rue Louis Pernon – 82 130 LAFRANCAISE, au prix de 13 000 €uros.

DIT que la Commune prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat, et tous documents afférents à la mutation et translation de la licence IV.

Pour copie conforme

Moissac le 28 février 2014

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :